



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Chrono
Greg TB

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 25 octobre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

Affaire suivie par
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Monsieur le Maire
Mairie de Willerwald
54 rue Principale
57430 Willerwald

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux sur cours d'eau dans le cadre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible « Marais de Hambach »

Réf : MG/RS

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Fiche descriptive des travaux
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Marais de Hambach » et aménagement du ruisseau du Hoppbach sur les communes de HAMBACH et WILLERWALD

Ce dossier a été déposé par : Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
99 rue du Maréchal Foch
57208 Sarreguemines

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration et une fiche descriptive des travaux ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n°57-2017-00326** en date du 2 octobre 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER